



PAR COURRIEL

Québec,

Monsieur Simon Jolin-Barette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le-May  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 10 avril 2025, le député de Saint-Henri–Sainte-Anne déposait une pétition afin de rendre admissibles les étudiants inscrits au cheminement universitaire technologique de l'École de technologie supérieure (ÉTS) au Programme de bourses Perspective Québec (PBPQ) et d'étendre la clause de droit acquis pour leur permettre de maintenir leur admissibilité à celui-ci.

Les années préparatoires à un programme d'études ne sont pas admissibles au PBPQ. Le Cheminement universitaire technologique, étant une année préparatoire au programme de génie de l'ÉTS, n'est donc pas admissible. Par ailleurs, la dernière session d'admissibilité pour les nouveaux inscrits aux programmes d'études admissibles au PBPQ était celle de l'hiver 2025. Ainsi, seuls les étudiants qui satisfont aux critères du PBPQ et qui sont en cours de formation à l'hiver 2025 dans un programme d'études admissible peuvent continuer de bénéficier du PBPQ, sous certaines conditions.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

Martine Biron